

DEMANDES D'AUTORISATION D'EXERCER UN USAGE CONDITIONNEL

Les personnes intéressées sont priées de noter qu'elles pourront être entendues par les membres du conseil d'arrondissement qui statueront, en vertu de la procédure des usages conditionnels *du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)*, sur les demandes approuvant :

- pour le bâtiment portant le numéro 1658 rue Dorion, l'usage « gîte touristique », et ce, aux articles 150 et 315 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282)* [dossier 1163332004];
- pour la construction projeté du bâtiment sur le lot 5 380 924 du cadastre du Québec, actuellement au 99999, avenue Robillard, l'usage « bâtiment abritant un nombre illimité de logements », et ce, au paragraphe 2° de l'article 136 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* [dossier 1167199002];
- l'aménagement d'un logement supplémentaire au sous-sol du bâtiment portant le numéro 1473, rue Logan, s'ajoutant aux 9 logements existants, et ce, conformément à l'article 136 paragraphe 2° du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* [dossier 1160607006];

La séance du conseil d'arrondissement au cours de laquelle sera étudiée ces demandes aura lieu le mardi 10 mai, à 19 h, à la salle L'Ermitage du Collège de Montréal au 3510, chemin de la Côte-des-Neiges.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relativement à ces demandes d'autorisation peut communiquer avec la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514 872-9545 et en mentionnant les numéros de dossiers indiqués précédemment.

Montréal, le 23 avril 2016

Le Secrétaire d'arrondissement
M^e Domenico Zambito